

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-TROISIEME SESSION

Documents officiels

DEUXIEME COMMISSION
36e séance
tenue le
mardi 10 novembre 1998
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 36e SÉANCE

Président : M. ASADI (République islamique d'Iran)

SOMMAIRE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- b) FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS DEVELOPPES (suite)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- c) APPLICATION DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (suite)
- f) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (suite)

- d) CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (suite)

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

- b) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN OEUVRE DE LA PREMIERE DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE (1997-2006) (suite)

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
SOMMAIRE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/53/SR.36
4 février 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

A/C.2/53/SR.36

Français

Page 2

ORGANISATION DES TRAVAUX

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUES MACRO-ECONOMIQUES (suite)

TABLE RONDE

/...

La séance est ouverte à 10 h 15.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)
(A/C.2/53/L.34, A/C.2/53/L.28)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur la situation en matière de transit dans les Etats sans littoral d'Asie centrale et les pays en développement de transit qui sont leurs voisins (A/C.2/53/L.34)

1. Mme ARYSTANBEKOVA (Kazakhstan), présentant le projet de résolution A/C.2/53/L.34, signale que la République islamique d'Iran doit être ajoutée à la liste des auteurs et exprime l'espoir que les membres de la Commission appuieront le projet par consensus.

b) FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT, Y COMPRIS LE TRANSFERT NET DE RESSOURCES ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT ET PAYS DEVELOPPES (suite)

Projet de résolution sur la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental (A/C.2/53/L.28)

2. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) explique qu'il est actuellement prévu, sur la base des indications préliminaires dont on dispose, que la réunion d'organisation visée au paragraphe 3 du projet pourra durer jusqu'à deux jours ouvrables au maximum, avec deux séances par jour, avec des services d'interprétation et de documentation dans six langues. La date exacte de la réunion sera déterminée à la suite de consultations compte tenu de la disponibilité de services de conférence.

3. Le projet de résolution A/C.2/53/L.28 est adopté.

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DURABLE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/C.2/53/L.31 et A/C.2/53/L.33)

c) APPLICATION DES DECISIONS DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (suite)

Projet de résolution sur la revitalisation du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) (A/C.2/53/L.31)

4. Mme WANYONYI (Kenya) présente le projet de résolution A/C.2/53/L.31 au nom du Groupe des 77 et de la Chine et demande instamment à la Commission d'appuyer son adoption.

f) MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (A/C.2/53/L.33)

5. M. FAHMY (Egypte), présentant le projet de résolution A/C.2/53/L.33 au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que de l'Union européenne, appelle spécialement l'attention de la Commission sur les paragraphes 3, 4 et 5 du projet, et exprime l'espoir que la Commission apportera son appui au projet de résolution.

POINT 94 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (suite) (A/C.2/53/L.11 et Corr.1, A/C.2/53/L.29 et A/C.2/53/L.30)

Projet de résolution sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño (A/C.2/53/L.30 et L.11 et Corr.1)

6. M. PRENDERGAST (Jamaïque), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/53/L.30, établi sur la base des consultations formelles et informelles tenues au sujet du projet de résolution A/C.2/53/L.11 et Corr.1, dont les auteurs sont désormais l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Mexique et la Norvège, et fait observer qu'un certain nombre de modifications ont été apportées au texte. M. Prendergast recommande à la Commission d'adopter le projet de résolution par consensus.

7. Mme BATUREV (Portugal), M. RABENA (Espagne) et M. McELDUFF (Irlande) déclarent que leurs délégations auraient souhaité s'associer aux auteurs originels avant que le Vice-Président ne présente le projet de résolution.

8. Le projet de résolution A/C.2/53/L.30 est adopté.

9. Le projet de résolution A/C.2/53/L.11 et Corr.1 est retiré.

d) CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE (suite)

Projet de résolution sur la Convention sur la diversité biologique (A/C.2/53/L.29)

10. M. KEBEDE (Ethiopie), présentant le projet de résolution A/C.2/53/L.29 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, appelle spécialement l'attention de la Commission sur le cinquième alinéa du préambule et sur les paragraphes 1, 2, 4, 6, 7 et 10 du projet. Il exprime l'espoir que la Commission appuiera le projet de résolution.

POINT 96 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite) (A/C.2/53/L.32)

b) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)

Projet de résolution sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/C.2/53/L.32)

11. M. HAPSORO (Indonésie) présente le projet de résolution A/C.2/53/L.32 au nom du Groupe des 77 et de la Chine et exprime l'espoir que la Commission lui réservera un accueil positif.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN OEUVRE DE LA PREMIERE DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE (1997-2006) (suite) (A/C.2/53/L.27)

Projet de résolution sur la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (A/C.2/53/L.27)

12. Mme DJATMIKO-SINGGIH (Indonésie) présente le projet de résolution A/C.2/53/L.27 au nom du Groupe des 77 et de la Chine et exprime l'espoir que la Commission l'envisagera favorablement.

POINT 95 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT (suite) (A/C.2/53/L.9)

Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale qui aura lieu en 2001 pour mesurer le degré de réalisation des buts du Sommet mondial pour les enfants (A/C.2/53/L.9)

13. Le projet de résolution A/C.2/53/L.9 est adopté.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN OEUVRE DE LA PREMIERE DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR L'ELIMINATION DE LA PAUVRETE (1997-2006) (suite) (A/C.2/53/L.18)

Projet de résolution sur l'Année internationale du microcrédit (2005) (A/C.2/53/L.28)

14. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission), en réponse aux questions posées par un certain nombre de délégations, explique qu'étant donné que la résolution en vertu de laquelle le Secrétaire général a établi son rapport sur la question du microcrédit, à savoir la résolution 52/194, a été adoptée au titre du point intitulé "Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)", le Secrétariat a jugé préférable de publier le projet de résolution en question au titre du même point plutôt que de séparer l'examen de la question entre deux points différents de l'ordre du jour.

15. Le projet de résolution A/C.2/53/L.18 est adopté.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : PLANIFICATION DES PROGRAMMES (A/53/16; A/53/6, Programmes 18, 20 et 28; A/C.2/53/5)

16. Le PRESIDENT appelle spécialement l'attention de la Commission sur une lettre en date du 26 octobre 1998, adressée au Président de la Deuxième

Commission par le Président de la Cinquième Commission, qui a été distribuée en tant qu'annexe au document A/C.2/53/5.

17. M. HAPSORO (Indonésie), faisant observer que le Comité du programme et de la coordination (CPC) attend que la Deuxième Commission ait exprimé ses vues au sujet des révisions qu'il a proposé d'apporter au plan à moyen terme, exprime le souhait que le Groupe des 77 et la Chine aient le temps de discuter de la question.

18. Mme WOERGETTER (Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, déclare que l'Union européenne est disposée à approuver la recommandation relative à la planification des programmes qui figure dans le rapport du Comité du programme et de la coordination (A/53/16).

19. M. GAYDOS (Etats-Unis d'Amérique) appuie énergiquement la pratique consistant à solliciter les vues des organes techniques compétents au sujet des propositions relatives à la planification des programmes avant qu'elles ne soient adoptées par la Cinquième Commission. La délégation des Etats-Unis appuie les recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination et espère qu'elles seront adoptées sans tarder.

20. M. FAHMY (Egypte) pense elle aussi qu'un délai supplémentaire est nécessaire pour étudier les recommandations qui ont été formulées à la lumière de la lettre du Président de la Cinquième Commission (A/C.2/53/5). Il fait observer que la Commission ne devrait pas discuter des priorités reflétées dans le plan à moyen terme. En fait, le Président de la Cinquième Commission ne mentionne nullement, dans sa lettre, un réaménagement de ces priorités.

21. M. PEDROSO (Cuba) appuie les observations formulées par les représentants de l'Indonésie et de l'Egypte. Il importe au plus haut point que la Deuxième Commission fasse connaître ses vues au sujet des propositions du CPC, de préférence sous forme d'une décision.

22. Le PRESIDENT dit que la Commission reprendra son examen de la question la semaine suivante.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (A/53/3, A/53/173-E/1998/87 et A/53/406)

23. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur les chapitres du rapport du Conseil économique et social (A/53/3) qui intéressent la Deuxième Commission, à savoir les chapitres I à V, VIII (sections A à C et E à H) et X.

24. Mme VASISHT (Fonds des Nations Unies pour la population), présentant le rapport relatif au Prix des Nations Unies en matière de population (1998) figurant dans le document A/53/406, déclare que le Prix pour 1998 dans la catégorie individuelle a été décerné au Professeur Wynter (Jamaïque) et, dans la catégorie institutionnelle, à la Sabinu Elders Association (Ouganda).

25. Mme Vasisht appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 9 du rapport et dit que l'on a envisagé la possibilité de solliciter des contributions supplémentaires des donateurs existants ainsi que de rechercher de nouveaux donateurs.

26. M. BERTUCCI (Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 50/225 de l'Assemblée générale (A/53/173-E/1998/87), explique que le rapport expose les conclusions des 13e et 14e réunions du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies (par. 7 à 13); décrit l'impact des réformes engagées par le Secrétaire général concernant les programmes de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social sur les activités relatives à l'administration et aux finances publiques (par. 14 et 15); et résume les mesures adoptées pour resserrer la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration publique et du développement. M. Bertucci appelle en particulier l'attention de la Commission sur le paragraphe 101 du rapport, où le Secrétaire général appuie les recommandations formulées par le Groupe d'experts à sa 14e réunion, notamment sa suggestion tendant à procéder en 2001 à un examen plus global et approfondi de la question.

ORGANISATION DES TRAVAUX

27. Le PRESIDENT appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.2/53/6, qui contient en annexe une lettre adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de la Cinquième Commission, dans laquelle celui-ci demande à la Deuxième Commission de reprendre son examen général du point 93 de l'ordre du jour et en particulier du rapport du Secrétaire général relatif à l'emploi des dividendes pour le développement (A/53/374) ainsi que de communiquer les résultats de ses délibérations à la Cinquième Commission. Le Président fait savoir que toute délégation souhaitant faire une déclaration à ce sujet pourra le faire le 16 novembre.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ECONOMIQUE (suite)

Table ronde "Existe-t-il une troisième voie? : Le rôle de l'Etat et des marchés dans le développement socio-économique"

28. Le PRESIDENT présente les participants à la table ronde : M. Giddens, Directeur de la London School of Economics and Political Science; Mme Lim, Professeur à l'Université du Michigan; M. Baudot, Secrétaire des Séminaires de Copenhague pour le progrès social; et M. Pianim, de New World Investments, et les invite à commenter la question de savoir s'il existe une troisième voie entre, d'une part, un Etat minimaliste et le capitalisme néolibéral et, de l'autre, l'Etat providence.

29. M. GIDDENS (London School of Economics and Political Science) considère que la "troisième voie" n'est pas tant une tentative d'établir un lien entre le socialisme et le néolibéralisme qu'une volonté de les dépasser. Les partisans de la troisième voie préconisent une direction politique dynamique qui transcende le concept socialiste de l'Etat en tant que panacée, qui a prédominé pendant une vingtaine d'années après la seconde guerre mondiale, et l'idée néolibérale du marché en tant que solution universelle. Dans une certaine mesure, cette thèse s'écarte du clivage traditionnel entre la gauche et la droite pour mettre l'accent sur un centre actif qui englobe des questions importantes de part et d'autre, y compris l'environnement et la mondialisation. La politique de la troisième voie vise à combiner le développement économique aux valeurs sociales et à la protection des groupes vulnérables, qui est l'un

des principaux objectifs de la mouvance politique du centre gauche en Europe et, dans une certaine mesure, aux Etats-Unis d'Amérique.

30. Cette troisième voie peut être décrite comme comportant plusieurs caractéristiques principales. Premièrement, elle tend à reconstruire l'Etat lui-même en améliorant l'efficacité des pouvoirs publics grâce, notamment, à des réformes constitutionnelles, à une plus grande transparence et à une légitimité accrue, par exemple en rétablissant la confiance dans les dirigeants politiques au moyen d'un partenariat entre l'administration et les entreprises économiques. Sa deuxième caractéristique est un désir de reconstruction de la société civile aux échelons local, national et mondial grâce à l'établissement d'un partenariat entre une administration active et les entités non gouvernementales. Sa troisième caractéristique est un souci de reconstruction de l'économie aux échelons local, national et mondial. Le vieux débat sur les avantages relatifs de la nationalisation ou de la privatisation est remplacé par la recherche d'un dosage approprié entre réglementation et déréglementation. Comme l'a prouvé le cas de la Fédération de Russie, un cadre d'institutions sociales est indispensable au succès d'une économie de marché.

31. Quatrièmement, l'Etat providence doit s'adapter aux grands problèmes du moment, comme la relation entre la mondialisation et la vie de tous les jours. A cet égard, l'équilibre à établir entre risque et sécurité est un lien capital entre la politique des pouvoirs publics et le développement économique. Le nouvel Etat providence doit admettre que le risque est un facteur de mobilisation qui ne doit pas être universellement réglementé. Cinquièmement, la troisième voie envisage une réforme des idées dans le domaine environnemental et est fondée sur la prise de conscience d'une relation nouvelle entre le développement économique et le progrès écologique.

32. Enfin, le débat crucial sur la gouvernance mondiale doit prendre en compte à la fois la possibilité d'une démocratisation à un niveau supérieur à celui de l'Etat-nation, dont l'Union européenne est un exemple, et la réglementation de l'économie mondiale. Il n'existe pas encore de consensus clairement établi sur la réglementation de l'activité économique, mais l'on constate une volonté politique de plus en plus grande d'y parvenir. Proclamant révolue l'ère du néolibéralisme, M. Giddens prédit que le concept de troisième voie dominera la pensée politique au cours des 20 prochaines années.

33. Mme LIM (Université du Michigan) ne pense pas qu'il existe une seule et unique "troisième voie" qui soit également applicable dans tous les pays. Au contraire, chaque pays doit combiner l'intervention de l'Etat et le libre jeu des forces du marché de la manière qui convient le mieux à ses circonstances propres.

34. Le cas récent des pays en développement d'Asie qui ont été ébranlés par la crise financière dans la région a mis en relief l'importance d'une gestion appropriée des politiques macro-économiques; or, la politique macro-économique relève du domaine de l'Etat. Afin de gérer comme il convient l'économie, l'Etat doit avoir les capacités nécessaires, notamment en termes de moyens administratifs et de compétences techniques, ainsi que l'autonomie requise, autrement dit être à l'abri des pressions des intérêts politiques particuliers. Les pays d'Asie dont les éléments macro-économiques fondamentaux se sont le moins écartés des cotes de sécurité en termes de balances courantes, de dette

intérieure et extérieure et de réserves en devises, ont beaucoup mieux résisté à la crise. Les Philippines sont un exemple intéressant car, en dépit des faiblesses structurelles notoires de leur économie, elles ont réussi, grâce à une gestion macro-économique responsable et nuancée, à limiter les dégâts. Autrement dit, une saine gestion macro-économique peut remédier en termes d'inefficacités structurelles, à un grand nombre de péchés micro-économiques.

35. L'ouverture des marchés des capitaux exige de la part des pouvoirs publics une plus grande discipline s'ils veulent que les éléments macro-économiques fondamentaux demeurent. Les pays ont intérêt, par prudence, à remettre l'ouverture de leurs comptes de capital s'ils ne disposent pas de l'infrastructure institutionnelle et politique nécessaire pour maintenir une rigoureuse discipline macro-économique, mais isoler la gestion macro-économique de la discipline imposée par la liberté des courants de capitaux risque simultanément de ne pas encourager les gouvernements à entreprendre les réformes voulues dans le secteur financier, spécialement lorsqu'ils sont soumis à des pressions politiques internes qui les en détournent. Quelle que soit la politique choisie, la stabilité macro-économique ne peut être maintenue qu'en présence d'un Etat capable, intègre et autonome.

36. Si l'on veut éviter une fuite dévastatrice des capitaux, les opérateurs sur les marchés doivent croire dans la pérennité de saines politiques de gestion macro-économiques. La sévérité imprévue de la crise en Asie a été causée par la fuite des capitaux nationaux. Il importe par conséquent au plus haut point de raffermir la confiance des milieux nationaux dans la gestion des affaires publiques, ce qui signifie que celles-ci doivent être à l'abri de l'ingérence des intérêts politiques partisans et des intérêts établis.

37. Bien qu'il soit un petit pays et ait une économie extrêmement ouverte, Singapour a assez bien résisté à la crise. Son économie est florissante depuis des décennies grâce à des politiques d'ouverture des échanges et des courants de capitaux, mais ces politiques sont allées de pair avec un "Etat de développement" activiste qui a su profiter des possibilités offertes par les marchés extérieurs tout en atténuant les pires effets de l'instabilité des marchés extérieurs et de la dépendance à l'égard de ces marchés. Une politique industrielle volontariste a débouché sur un secteur manufacturier à vocation mondiale que la crise dans la région a laissé relativement indemne. Si l'Etat n'était pas intervenu pour encourager l'exploitation de ses avantages comparatifs dans ce domaine, Singapour aurait pu être aussi vulnérable que Hong Kong dont la politique était fondée sur ses avantages comparatifs statiques dans le domaine des services financiers et des services aux entreprises. Le système de conseils monétaires appliqué par Hong Kong n'a pas non plus donné d'aussi bons résultats que le système de gestion des parités flottantes de Singapour. En outre, à Singapour, les pouvoirs publics exercent un contrôle significatif sur les marchés des facteurs, ce qui donne à l'Etat une large panoplie de moyens d'intervention auxquels il peut avoir recours pour ajuster l'économie en présence de fléchissements cycliques ou de chocs extérieurs.

38. Le modèle singapourien illustre une version de la "troisième voie", c'est-à-dire le maintien d'une économie reposant sur l'entreprise privée, mais encouragée et façonnée par les interventions de l'Etat dans les domaines macro-économique et micro-économique. Une conception de l'Etat qui soit à la fois le moteur et le stabilisateur d'une économie comporte cependant inévitablement des

risques dans la mesure où elle suppose sur l'Etat jouit de capacités et d'une autonomie qui sont parfois difficiles à garantir. Il faut également des institutions juridiques, financières et commerciales saines qui puissent faciliter le fonctionnement des marchés privés. Par conséquent, il ne s'agit pas nécessairement d'une voie que doivent suivre les autres pays. Au contraire, chaque pays doit élaborer un ensemble de politiques qui soient à la fois réalistes et adaptées à ses caractéristiques propres.

39. M. BAUDOT (Secrétaire des Séminaires de Copenhague pour le progrès social) fait observer que, dans la recherche d'une "troisième voie", il faut renforcer non seulement les gouvernements mais aussi les Etats. La mondialisation a entraîné une rupture entre la production et la prestation de services; de nombreux pays hésitent à choisir entre les avantages de la démocratie et les avantages équivalents de la technocratie. Les normes culturelles et les systèmes de valeur qui inspirent la société évoluent et le monde contemporain est marqué par de grandes incertitudes morales et intellectuelles. D'une manière générale, le monde devient peu à peu plus dangereux, et une coopération aux échelons national et mondial est plus nécessaire que jamais. De plus, un Etat fort, emprunt d'une authentique identité nationale, peut sans la perdre déléguer une partie de ses pouvoirs et de sa souveraineté à une organisation régionale.

40. De l'avis de M. Baudot, l'Etat moderne renforcé doit avoir essentiellement cinq attributions. La première consiste à mettre en place les fondements économiques indispensables à la subsistance de l'individu. Les forces du marché ne sont pas contraires à cet objectif, mais l'Etat doit exercer un certain contrôle pour faire obstacle à la tendance naturelle à la concentration du pouvoir économique. Vient ensuite le devoir de promouvoir l'épanouissement de l'individu grâce à l'éducation indispensable au savoir et à la compétence. Il y a lieu de relever à cet égard que tous les grands prophètes, dans l'histoire de l'humanité, ont été des éducateurs. Troisièmement, l'Etat doit reprendre sa mission, qui est de garantir la justice sociale et l'égalité pour tous. L'Etat a aussi le devoir de garantir la protection et la sécurité de tous les citoyens et d'être le gardien de leurs droits fondamentaux. Enfin, l'Etat doit contribuer à l'édification d'une culture nationale et d'une communauté qui puissent, à leur tour, déboucher sur un nouvel universalisme. L'Etat n'est pas le seul acteur, pas plus qu'il ne doit assumer le rôle principal, mais il lui appartient de créer les conditions nécessaires à l'apparition de cette culture.

41. L'on peut envisager de deux façons le renforcement de l'Etat. Premièrement, il faut repenser la distinction entre la chose publique et l'activité privée. Nombreuses ont été, ces dernières années, les tentatives qui ont été faites pour resserrer la coopération entre l'Etat et le secteur privé et entre l'Etat et la société civile, mais force est de reconnaître que leurs rôles sont différents et doivent le demeurer. Le marché doit être considéré comme un moyen d'atteindre une fin; le rôle de l'Etat est de donner au marché une liberté de manoeuvre suffisante. Deuxièmement, l'Etat doit donner le ton à la société. Le concept de services dans l'intérêt commun suppose efforts et sacrifices. Par exemple, si l'on veut véritablement réduire la pauvreté, il faudra introduire le concept de modération et de frugalité. En conclusion, M. Baudot souligne la nécessité de trouver un juste milieu entre pragmatisme et idéalisme dans la recherche du bien commun.

42. M. PIANIM (New World Investments) considère que, dans la mesure où la "troisième voie" est définie comme une volonté d'être à l'abri des contraintes du clivage idéologique et des rigidités de l'Etat providence et du capitalisme, elle peut faciliter la recherche d'un moyen de repenser le rôle de l'Etat dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante qui doit être fondée sur un authentique partenariat pour être durable.

43. Par le passé, ce sont les préoccupations du monde développé qui ont tendu à dicter la recherche du changement. Les programmes d'ajustement structurel, dont l'impact social touche les secteurs les plus pauvres de la population mondiale, ont été façonnés par la révolution Reagan-Thatcher, qui a visé à remédier à ce que l'on considérerait comme les excès de l'Etat providence en créant un Etat minimaliste. Le concept d'ajustement structurel lui-même a été inspiré des efforts de reconstruction des économies dévastées par la seconde guerre mondiale. Après presque dix ans d'ajustements structurels, le fait que les programmes mis en oeuvre n'ont pas réussi à entretenir l'expansion a été imputé à l'absence de réaction du côté de l'offre, spécialement parmi les pays en développement d'Afrique. Toutefois, il n'a pas été tenu compte du fait que leurs marchés se trouvaient à l'état embryonnaire et devaient être appuyés pour devenir des instruments viables d'allocation des rares ressources disponibles. L'on a guère parlé non plus du rôle volontariste qu'a joué l'Etat dans le miracle économique asiatique ni de l'accès stratégique que les articles manufacturés des pays de la région ont au marché le plus riche du monde, c'est-à-dire au marché américain.

44. La mouvance politique et économique de la troisième voie est inspirée pour une large part par la nécessité de réformer les gouvernements centristes d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord et de mettre en place un cadre intellectuel et philosophique qui puisse corriger les excès apparents de l'Etat providence tout en mobilisant les forces du marché au service du progrès social et économique. Le débat porte principalement sur des questions comme le raffermissement de la confiance dans les institutions de l'Etat et l'élargissement de la participation populaire aux processus décisionnels. L'on cherche également à moderniser les compétences et les capacités de l'Etat pour en faire un partenaire solide et un gestionnaire compétent de la nouvelle économie et de la nouvelle société basées sur l'information. Dans une relecture plus holistique d'Adam Smith, le discours tend pour une large part à insuffler une conscience sociale au fonctionnement du marché. Pour Smith, les forces du marché et l'intérêt individuel bien compris ne pouvaient oeuvrer en faveur du bien commun que dans un contexte caractérisé par de solides valeurs morales, l'autodiscipline et la justice. Les idées qui se font jour contiennent par conséquent des éléments et des principes qui peuvent être appliqués au niveau mondial afin de mettre en place le cadre général nécessaire à la reconstruction du rôle de l'Etat dans un nouvel ordre international fondé sur la confiance, la solidarité internationale et un authentique partenariat.

45. La "troisième voie" doit être axée sur la substance de concepts essentiels comme la démocratie, une saine gestion des affaires publiques, la décentralisation, le partenariat et la solidarité. Faute de réponse à la question de savoir ce qu'il faut entendre par progrès social, il ne sera pas possible de déterminer si les institutions progressent sur la voie des objectifs que l'Etat leur a assignés. Le rôle de l'Etat devrait être fondé sur le principe de positionnement dynamique que connaissent bien les ingénieurs, qui

suppose que ce rôle variera selon l'étape du développement économique et social auquel chaque pays est parvenu. Dans un environnement économique international en mutation rapide, le rôle de l'Etat doit également être fondé sur le principe de l'interventionnisme critique. Cette approche volontariste permettra à l'Etat d'agir, au plan national et international, de manière à promouvoir la réalisation des objectifs communs du progrès social.

46. Il faudrait s'attacher à démocratiser les institutions internationales de développement de sorte que leurs décisions et leurs politiques tiennent compte des préoccupations du monde en développement. Si l'on veut que la "troisième voie" retienne l'attention des pays en développement, elle doit apparaître comme crédible et objective. Les principes d'équité, de justice et de solidarité doivent s'appliquer non seulement aux économies nationales du monde développé, mais aussi aux relations avec le monde en développement. La négociation des accords commerciaux internationaux, par exemple, ne doit pas être menée par la défense d'intérêts nationaux étroits, mais doit tendre à satisfaire les intérêts de tous. La dimension morale de la "troisième voie" offre au monde développé une occasion de contribuer à une réforme de l'Etat qui puisse minimiser la corruption. Si l'on faisait en sorte que les milieux d'affaires internationaux soient responsables à l'égard des communautés au sein desquelles ils opèrent, un Etat capable de protéger les intérêts de tous, et spécialement des faibles, pourrait devenir une réalité.

47. S'agissant du rôle qui incombe à l'Organisation des Nations Unies dans la refonte de l'Etat, M. Pianim pense que l'Organisation devrait tenir une instance de discussions des programmes d'aide au développement dans une atmosphère caractérisée par le partenariat et la dignité. En outre, il faudrait établir des indicateurs objectifs permettant de suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs que sont la démocratie, une bonne gouvernance, les droits de l'homme, la transparence et la décentralisation. Une organisation comme l'Organisation des Nations Unies est la mieux placée pour ce faire.

48. Enfin, si l'on veut que la refonte de l'Etat recueille la pleine adhésion des Etats Membres, l'accent devra être mis sur le contenu des principes susmentionnés tout en permettant aux Etats de choisir les structures et les instruments les plus propres à les mettre en oeuvre. Il faut encourager de larges discussions pour parvenir à un accord sur les objectifs à atteindre et pour améliorer leurs chances de réalisation une fois que la "troisième voie" aura été acceptée comme cadre viable de transformation de l'Etat en un instrument efficace au service du progrès social.

49. M. GOODERHAM (Royaume-Uni) se demande quelles sont les incidences de la "troisième voie" pour l'Organisation des Nations Unies et son activité et quel rôle l'Organisation jouera dans le contexte de l'amélioration de la gestion des affaires mondiales et d'une démocratisation accrue au niveau supranational. Si le processus de mondialisation se traduit souvent par une déconcentration des pouvoirs, il importe simultanément de faire participer plus pleinement la société civile et le secteur privé au processus de prise de décisions. M. Gooderham se demande comment l'Organisation des Nations Unies peut concilier ces impératifs contradictoires.

50. M. KIWANUKA (Ouganda) est d'avis que la troisième voie est le résultat de l'ère post-Thatcher et post-Reagan et représente une tentative de restructurer

l'administration de l'Etat. Toutefois, près des trois quarts des délégations présentes à la session en cours viennent de pays dont le développement tend encore à satisfaire des besoins essentiels. Dans ces pays, l'Etat doit jouer un rôle actif pour mobiliser les ressources nationales et extérieures, consolider l'infrastructure et la démocratie et mettre en place les fondements nécessaires à une saine gestion des affaires publiques. Il s'agit là d'une réalité que les orateurs doivent admettre. En dépit des problèmes que connaît l'Asie, l'Afrique persiste à penser qu'elle a quelque chose à apprendre de cette région, qui a accordé à l'Etat une large place dans le développement économique.

51. M. CALOVSKI (Ex-République yougoslave de Macédoine) se demande ce que l'Organisation des Nations Unies pourrait faire pour rehausser son rôle et souhaiterait savoir si les orateurs pensent que l'Organisation doit renoncer au concept d'interdépendance, qu'aucun d'eux n'a mentionné, et réviser la Charte, comme semblent le sous-entendre certaines de leurs déclarations.

52. M. VERBEEK (Pays-Bas) fait valoir que si certains des orateurs ont préconisé un renforcement du rôle de l'Etat, il intervient un certain nombre de mouvements qui vont dans le sens inverse. L'on peut se demander comment il est possible d'envisager avec réalisme l'apparition d'autres acteurs sur la scène internationale tout en faisant une plus large place au développement de la démocratie et à l'élargissement de la participation. M. Verbeek souhaiterait savoir ce que M. Giddens, qui a parlé de la démocratisation de la gestion économique mondiale, pense de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions internationales dans ce domaine. Par ailleurs, il sait gré à Mme Lim d'avoir souligné que la troisième voie ne suppose pas de modèle unique qui puisse être uniformément appliqué.

53. M. JAYANAMA (Thaïlande) souhaiterait savoir si Mme Lim pourrait exprimer un avis quant au type de système politique qui est nécessaire pour soutenir des systèmes économiques inspirés de la troisième voie comme celui qu'elle a décrit.

54. M. CUI TIANKAU (Chine) pense lui aussi que tous les modèles sont utiles et qu'aucun n'est absolu. Tant que les Etats assurent une gestion efficace des affaires publiques, des marchés qui fonctionnent bien, l'expansion économique, la régénération de l'environnement, la justice sociale et la promotion d'une société humaine, ils peuvent chacun avoir leur propre "troisième voie". C'est au cours des dix dernières années que la communauté internationale a commencé à s'intéresser à la gestion des affaires mondiales, ce faisant en cela l'écho des préoccupations exprimées par les Etats les plus prospères. L'Organisation des Nations Unies est à la recherche d'un nouveau mandat et d'une nouvelle mission dans le contexte de la mondialisation. Le représentant de la Chine se demande comment les idées exposées par les orateurs pourraient, dans la pratique, se traduire par une coopération internationale et déboucher pour l'Organisation des Nations Unies sur une stratégie nouvelle.

55. M. KVALHEIM (Norvège) fait observer que l'expression "troisième voie" n'est pas nouvelle, particulièrement en Scandinavie, même si sa signification ne cesse d'être revue. Il est encouragé par l'accent qui a été mis sur le rôle de l'Etat dans la prestation des services d'éducation et des services sociaux. Or, les stratégies multilatérales de développement n'ont pas accordé assez d'attention à ces domaines, qui représentent un investissement à long terme dans l'avenir d'un pays. L'Organisation des Nations Unies préconise depuis longtemps

l'amélioration de l'éducation et des services sociaux mais a été entravée dans ses efforts par la stagnation ou la diminution des ressources mises à sa disposition. M. Kvalheim souhaiterait savoir si les orateurs ont une idée quelconque concernant la manière dont l'Organisation des Nations Unies pourrait générer parmi les Etats un engagement politique de lui fournir des ressources adéquates.

56. M. SIBEKO (Afrique du Sud), soulignant que le processus de mondialisation a marginalisé l'Afrique et que les courants d'investissements étrangers directs vers le continent ont été négligeables, souhaiterait savoir ce que la "troisième voie" a à offrir à l'Afrique.

57. M. BRAUZZI (Italie) se demande ce que la "troisième voie" pourrait conseiller pour ce qui est de conjuguer la volonté de développement et la coopération mondiale dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies.

58. M. GIDDENS (London School of Economics and Political Science) explique que s'il existe effectivement différentes formes de "troisième voie", elles ont toutes en commun le souci de reconstruire l'Etat et l'économie sur la base d'un cadre commun. Comme ce processus s'applique à tous les Etats, il a d'importantes incidences pour l'Organisation des Nations Unies.

59. M. Giddens n'est pas aussi certain que d'autres que Singapour continuera d'être épargné par les séquelles de la crise en Asie. Si nul ne sait si une deuxième onde de chocs déferlera sur les Etats qui ont jusqu'à présent résisté à la crise, il importe de se préparer à une telle éventualité, aussi bien en Afrique qu'ailleurs.

60. M. Giddens ne peut pas souscrire à l'avis qui a été exprimé concernant le rôle de l'Etat, et pense que ce serait une erreur que de vouloir essayer de revivifier l'Etat plutôt que de mettre l'accent sur l'administration et la gouvernance aux différents niveaux. La troisième voie conduit à s'interroger sur le type de pouvoirs publics qui est compatible avec la nécessité de renforcer les libertés individuelles et le type de système de protection sociale qui est le mieux approprié dans le monde contemporain.

61. L'Organisation des Nations Unies a un rôle fondamental à jouer dans le contexte de la mondialisation. D'une part, la mondialisation dépouille l'Etat de certains de ses domaines de compétence antérieurs. De l'autre, elle a un effet de "presse", en encourageant une plus grande décentralisation. Par ailleurs, elle suscite de nouveaux arrangements "latéraux" en encourageant la formation de nouvelles régions et de nouveaux groupements régionaux. Il appartient aux pouvoirs publics de suivre ces mouvements et de réagir en conséquence. L'Organisation des Nations Unies doit se considérer non plus comme une entité internationale qui est essentiellement une association d'Etats pour acquérir plutôt une identité transnationale pour pouvoir intervenir plus facilement dans des secteurs et des domaines dans lesquels elle est actuellement impuissante.

62. Mme LIM (Université du Michigan) explique qu'elle a entendu, dans ses observations, mettre l'accent sur le rôle que peut jouer l'Etat dans la stabilisation de l'économie au niveau aussi macro que micro. A cet égard, les gouvernements doivent, au plan national, faire face à la crise en veillant à ce

que la situation du pays demeure solide et, au plan international, en coopérant avec leurs voisins pour amortir les chocs économiques. L'Organisation des Nations Unies a manifestement un rôle à jouer dans ce dernier domaine.

63. L'on a beaucoup parlé du choix du système politique le plus propre à appuyer une économie inspirée de la troisième voie. D'aucun font valoir qu'une économie robuste sous une dictature n'est pas préférable à une démocratie faible et à une économie instable. L'un des avantages de la démocratie est néanmoins que les gouvernements élus, comme à Singapour, doivent rendre des comptes aux électeurs et suivre une politique qui réponde à leurs besoins. Il serait néanmoins excessivement simpliste d'établir une distinction rigoureuse entre les systèmes démocratiques et autoritaires.

64. M. BAUDOT (Secrétaire des Séminaires de Copenhague pour le progrès social) déclare que ses observations concernant les Etats s'appliquent tout autant à l'Organisation des Nations Unies. Pour peu qu'elle fasse preuve d'imagination et de conviction, l'Organisation des Nations Unies pourrait se démocratiser davantage en établissant un dialogue avec d'autres acteurs, comme les médias et les sociétés transnationales, ce qui, simultanément, la rendrait plus responsable. L'Organisation des Nations Unies est la seule organisation dotée d'un mandat mondial et elle doit utiliser au mieux les ressources dont elle dispose pour s'acquitter de ce mandat.

65. M. PIANIM (New World Investments) déclare que la Commission a apporté une contribution utile à la formation des politiques économiques mais que d'autres institutions doivent redoubler d'efforts pour instaurer des relations moins antagonistes avec leurs partenaires de développement. Il importe de créer une atmosphère de confiance, par exemple dans les relations commerciales, pour éviter de donner l'impression que l'Organisation est utilisée pour représenter les intérêts égoïstes d'une poignée d'Etats puissants. L'Organisation des Nations Unies devrait s'attacher à accueillir les représentants d'Etats, par opposition aux représentants de gouvernements, pour assurer une plus grande diversité et enrichir le débat. L'Organisation doit également être assurée d'un financement accru pour pouvoir s'acquitter de son mandat.

66. La troisième voie peut avoir quelque chose à offrir à l'Afrique à condition que l'attachement à cette politique ne soit pas utilisé comme prétexte pour s'agripper au pouvoir. Il importe plutôt de tenir compte de la situation des pays en développement et du bien commun, spécialement lors de négociations sur des questions comme le commerce.

67. D'innombrables arguments militent en faveur de la "troisième voie". La communauté internationale devrait peser soigneusement les concepts qui l'inspirent et s'attacher à garantir à tout être humain la satisfaction d'un minimum de besoins essentiels.

68. Le PRESIDENT déclare que la discussion qui vient d'avoir lieu est un premier pas sur la voie d'un élargissement des efforts visant à créer une société plus humaine. C'est avec un grand intérêt qu'il attend d'autres discussions de ce type au sein de la Commission.

La séance est levée à 13 h 05.